

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION  
DES DECHETS**

**- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED OUEST D'ARMOR**, légalement convoqués le 03 Décembre 2020 se sont réunis en Assemblée Générale, le Mercredi 09 Décembre 2020 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président du SMITRED.

Nombre de membres titulaires en exercice : 73

Nombre de membres présents : 47

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cécile BOETÉ.

**ETAIENT PRESENTS** : Les délégués des Collectivités.

**DELEGUES DU SMITRED**

***GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION*** : Mme Cécile BOETÉ, M. François LE MARREC, M. Pierre SALLIOU, M. Claude LOZAC'H, M. Sylvain GIRONDEAU, M. Jacki MONBEL, M. Franc TANGUY, M. Michel LE CALVEZ, M. Yvon LE BIANIC, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, M. Vincent CLECH, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Inès GONSE, M. Patrick MORCET, M. Pascal MONCOUQUT, M. Jean-Jacques LE BLOAS, M. Yannick DUBOURG, M. Claude LE GUYADER, M. Yves LE MEUR, M. Serge RICHARD.

***LANNION-TREGOR COMMUNAUTE*** : M.M. Eric ROBERT, M. François BOURIOT, M. François PRIGENT, M. André COENT, M. Paul LE BIHAN, M. Pierre HUONNIC, M. Henri BODIOU, M. Gildas NICOLAS, M. Michel EVEN, M. Hervé DELISLE, M. Jacques MAINAGE, M. Pierre TERRIEN, M. Yannick TERRIEN, M. Jean-Yves LE CORRE, M. Benjamin ARNAUD, M. Gérard QUILLIN, M. Jacques ROBIN, M. Bertrand HUONNIC, M. Yves LE BIVIC, M. Christian HUON, M. Philippe FRAVAL, M. Renaud MERLE, Mme Cécile AURIAC, Mme Nathalie LE DILAVREC, M. Jean BODSON, M. Sylvain RANNOU, Mme Claudie LALEUF.

**ASSISTAIENT :**

Mme GUEHENNEUC, Trésorier Principal de Lannion.

M. Ludovic JONAS, *Lannion Trégor Communauté* - M. Jérôme MASSÉ, *Guingamp Paimpol Agglomération* - Mme Julie LE BIZEC, *Guingamp Paimpol Agglomération* - M. Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest*

*d'Armor – M. Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor – M. Rémi HENRIONNET, SMITRED Ouest d'Armor – M. David TERMET, SMITRED Ouest d'Armor – Mme Valérie, TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor – M. Franck LE NORMAND, SMITRED Ouest d'Armor – Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor – M. Renaud SALMON, SMITRED Ouest d'Armor – M. Thierry LE GOAS, SMITRED Ouest d'Armor – M. Pascal GELGON, SMITRED Ouest d'Armor – M. Michel BOURHIS, SMITRED Ouest d'Armor.*

**ABSENTS EXCUSES :**

**GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION :** M. Daniel LE MEUR, M. Yannick ECHEVEST, M. Jean-Paul LE CALVEZ, Vincent LE MEAUX, M. Yannick CARMIGNAC, M. Patrick LE GUILLOU, Mme Peggy CORBEL, Mme Claudine GUILLOU, M. Christian PRIGENT, Mme Dominique LE GOUX, M. Gildas CONNAN, M. Hervé LE BRIS, M. Jean-Yves PÉRU, M. Alain LACHIVER, Mme Marie-Christine MARCUS, François LE QUEFFRINEC, Frédérique HAVET, Mme Virginie DOYEN, M. Jérôme MILONET, M. Guillaume LOUIS, M. Anthony SIMON, Mme Nathalie LE MAIRE, M. Hervé LARMET, Mme Catherine MORIN, M. Guy BOUVEAU, M. Alfred CONNAN, M. Émile MONFORT, Mme Aurélie LE SAOUT, M. Joseph BERNARD, M. Gaëtan KERVEN, M. Cédric RANNOU, M. Michel LE CALVEZ, M. Alain BOUGET, M. François LE MAREC, M. Pascal THORAVAL, M. Jean-Yves LE GAC, M. Yves PRIGENT, Mme Véronique LE CHEVERT, M. Jean-Pierre BOURGEAIS, M. Gérard KERLEAU, Mme Marie-Françoise LE FOLL, M. Philippe JEANNIN.

**LANNION-TREGOR COMMUNAUTE :** M. Joël LE JEUNE, M. Gervais EGAULT, Mme Rosine DANGUY-DES-DESERTS, M. Yann KERGOAT, M. Serge HENRY, M. Romuald COCADIN, M. Yvon LE SEGUILLON, Mme Anne-Françoise PIEDALLU, M. Sylvain CAMUS, M. Xavier MERCIER, M. Laurent RANNOU, M. Xavier MARTIN, M. Jean-Yves CAVAN, Mme Emmanuelle TRANCHANT, M. Maurice OFFRET, M. Rémi LE GOFF, M. Yannick QUEGUINER, M. Christian LE ROI, Jacques LE GLAS, M. Maurice PENNEC, M. Yvon BRIAND, M. Yves LE JEUNE, Mme Michelle LE CUN, M. Alain LE HOUEROU, M. Patrice KERVAON, M. Patrick TOULARASTEL, M. Yves NEDELLEC, M. Alain STEPHAN, Mme Fernanda ANDRADE, M. Pierre CONNAN, M. Jean-François LE GUEVEL, M. Joël PHILIPPE, M. Pierre MACE, M. Christian MEHEUST, Mme Stéphanie JEGADEN, M. Cédric SEUREAU, Mme Isabelle TANGUY, M. Christophe THEBAULT, Mme Jeannine CORSON, M. Gildas MORVAN, M. Yves MALLO, M. Patrick JORAND, M. Guy MARECHAL, Mme Sylvie VIENNET, M. Pierre SIMON, Mme Françoise KERVILLEC, M. Jean-Max MARTIN, M. Pierre RAOUL, Mme Sonya NICOLAS, M. Benoît LE ROUZES, M. Grégoire SENE, M. Hervé LE BONNIEC, Mme Michelle LE HENAFF, M. Sébastien LE GRAVET, M. David BELLEC, M. Paul KERRIEN.

**ILE DE BREHAT :** M. Olivier CARRE, Mme Marion REGLER.

---

En ouverture de séance, le Président remercie les membres présents. Il demande aux élus de l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à René PIOLOT, Délégué titulaire de Lannion-Trégor Communauté au Comité Syndical, décédé subitement.

**I - ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU BUREAU PERMANENT DU SMITRED OUEST D'ARMOR**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-9,

VU l'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 14 Décembre 2016,

VU LES STATUTS du Syndicat déterminant le nombre de délégués titulaire et suppléants au Bureau Permanent,

VU la délibération du 25 Septembre 2020 fixant la composition du Bureau Permanent,

VU la délibération du 25 Septembre 2020 procédant à l'élection des membres du Bureau Permanent,

Le Président expose que suite au décès de Monsieur René PIOLOT, délégué suppléant au Bureau Permanent, il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre suppléant au Bureau Permanent.

VU les résultats du scrutin,

Le Comité Syndical,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

### **Election d'un membre suppléant au Bureau Permanent**

La candidature de **M. Bertrand HUONNIC** est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE DE VOTANTS	47
NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE	47
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS	0
SUFFRAGES EXPRIMÉS	47
MAJORITÉ ABSOLUE	24
A OBTENU <b>M. Bertrand HUONNIC</b>	<b>47 voix</b>

- **M. Bertrand HUONNIC** ayant obtenu avec **47 voix** la majorité absolue, a été proclamé membre suppléant du Bureau Permanent du SMITRED OUEST D'ARMOR et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

## **PROCES-VERBAL D'ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU BUREAU PERMANENT**

Nombre de membres en exercice : 73 titulaires – 73 suppléants

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 38 titulaires – 4 suppléants

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq septembre, à dix-sept heures, à la Salle des Ursulines située rue des Patriotes à Lannion, le Comité syndical s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Yves MENOUE, Président sortant, le 18 septembre 2020, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des membres titulaires et suppléants du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor.

**VU** les articles L 2122-7-1, L5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020, portant détermination du nombre de membres titulaires et suppléants au Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor ;

**VU** la délibération du Comité Syndical, en date du 25 septembre 2020, portant élection du Président du SMITRED Ouest d'Armor ;

**VU** la délibération du Comité Syndical, en date du 25 septembre 2020, portant élection des Vice-Présidents du SMITRED Ouest d'Armor ;

**Etaient Présents :**

### **Délégués titulaires**

<b>GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION</b>		
<b>TITULAIRES</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS</b>
<b>Cécile BOETÉ - GPA - BÉGARD</b>	X	
<b>François LE MARREC - GPA - BELLE-ISLE-EN-TERRE</b>	X	
<b>Daniel LE MEUR - GPA - YVIAS</b>		X
<b>Yannick ECHEVEST - GPA - PLOUMAGOAR</b>		X
<b>Pierre SALLIOU - GPA - PABU</b>	X	

<b>Claude LOZAC'H - GPA - LOHUEC</b>		
<b>Sylvain GIRONDEAU - GPA - GRÂCES</b>	X	
<b>Jacki MONBEL - GPA - PLOUBAZLANEC</b>	X	
<b>Franc TANGUY - GPA - SQUIFFIEC</b>	X	
<b>Michel LE CALVEZ - GPA - PLÉHÉDEL</b>	X	
<b>Yvon LE BIANIC - GPA - RUNAN</b>	X	
<b>Jean-Paul LE CALVEZ - GPA - QUEMPEL-GUEZENNEC</b>	X	
<b>Vincent LE MEAUX - GPA - PLOUËC-DU-TRIEUX</b>	X	
<b>Marie-Thérèse SCOLAN - GPA - PONT-MELVEZ</b>	X	
<b>Vincent CLECH - GPA - BÉGARD</b>	X	
<b>Yannick CARMIGNAC - GPA - PLOËZAL</b>		X
<b>Jannick CALVEZ - GPA - PAIMPOL</b>		X
<b>Inès GONSE - GPA - LANLOUP</b>	X	
<b>Patrick LE GUILLOU - GPA - CALLAC</b>		X
<b>Patrick MORCET - GPA - CALLAC</b>	X	
<b>Pascal MONCOUQUT - GPA - LOC-ENVEL</b>	X	
<b>Jean-Jacques LE BLOAS - GPA - BOURBRIAC</b>		X
<b>Peggy CORBEL - GPA - GUINGAMP</b>		X
<b>Yannick DUBOURG - GPA - PLOUGONVER</b>	X	
<b>Claudine GUILLOU - GPA - BOURBRIAC</b>		X
<b>Christian PRIGENT - GPA - PLOUGONVER</b>	X	
<b>Claude LE GUYADER - GPA - PLOUËC-DU-TRIEUX</b>	X	
<b>Dominique LE GOUX - GPA - PLOUMAGOAR</b>		X
<b>Gildas CONNAN - GPA - SQUIFFIEC</b>	X	

<b>Hervé LE BRIS - GPA - KERMOROC'H</b>		X
<b>Yves LE MEUR - GPA - KERFOT</b>	X	
<b>LANNION TREGOR COMMUNAUTE</b>		
<b>TITULAIRES</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS</b>
<b>Joël LE JEUNE - LTC - TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU</b>	X	
<b>Gervais EGAULT - LTC - LOUANNEC</b>		X
<b>François BOURIOT - LTC - TRÉLÉVERN</b>	X	
<b>François PRIGENT - LTC - LANVELLEC</b>	X	
<b>Eric ROBERT - LTC - LANNION</b>	X	
<b>André COENT - LTC - PLOUZÉLAMBRE</b>	X	
<b>René PIOLOT - LTC - TRÉDUDER</b>	X	
<b>Rosine DANGUY-DES-DESERTS - LTC - PERROS-GUIREC</b>	X	
<b>Paul LE BIHAN - LTC - LANNION</b>	X	
<b>Pierre HUONNIC - LTC - PLOUGUIEL</b>	X	
<b>Yann KERGOAT - LTC - PLOUMILLIAU</b>	X	
<b>Serge HENRY - LTC - TROGUÉRY</b>	X	
<b>Henri BODIOU - LTC - CAOUËNNEC-LANVÉZÉAC</b>	X	
<b>Romuald COCADIN - LTC - PLUZUNET</b>	X	
<b>Yvon LE SEGUILLON - LTC - TRÉDARZEC</b>	X	
<b>Anne-Françoise PIEDALLU - LTC - PLOUGRESCANT</b>		X
<b>Gildas NICOLAS - LTC - PLOUBEZRE</b>	X	
<b>Sylvain CAMUS - LTC - PLOULEC'H</b>		X
<b>Michel EVEN - LTC - PRAT</b>	X	

<b>Hervé DELISLE - LTC - LANGOAT</b>	X	
<b>Jacques MAINAGE - LTC - TRÉBEURDEN</b>	X	
<b>Xavier MERCIER - LTC - TRÉVOU-TRÉGUIGNEC</b>		X
<b>Pierre TERRIEN - LTC - PLEUMEUR-BODOU</b>	X	
<b>Yannick TERRIEN - LTC - PLEUMEUR-GAUTIER</b>	X	
<b>Laurent RANNOU - LTC - QUEMPERVEN</b>		X
<b>Jean-Yves LE CORRE - LTC - PLUFUR</b>		X
<b>Xavier MARTIN - LTC - TRÉGASTEL</b>		X
<b>Jean-Yves CAVAN - LTC - PRAT</b>	X	
<b>Benjamin ARNAUD - LTC - KERMARIA-SULARD</b>	X	
<b>Gérard QUILIN - LTC - PLOUNÉVEZ-MOËDEC</b>		X
<b>Emmanuelle TRANCHANT - LTC - PENVÉNAN</b>	X	
<b>Jacques ROBIN - LTC - ROSPEZ</b>	X	
<b>Maurice OFFRET - LTC - CAVAN</b>	X	
<b>Rémi LE GOFF - LTC - CAMLEZ</b>	X	
<b>Yannick QUEGUINER - LTC - TRÉLÉVERN</b>		X
<b>Christian LE ROI - LTC -MINIHY-TRÉGUIER</b>		X
<b>Bertrand HUONNIC - LTC - PLESTIN-LES-GREVES</b>	X	
<b>Yves LE BIVIC - LTC - PLUZUNET</b>	X	
<b>Christian HUON - LTC - COATRÉVEN</b>		X
<b>Philippe FRAVAL - LTC - COATASCORN</b>		X
<b>Renaud MERLE - LTC - LA-ROCHE-JAUDY</b>	X	
<b>Cécile AURIAC - LTC - TRÉMEL</b>	X	

ILE DE BREHAT		
TITULAIRE	PRESENT	ABSENT
Olivier CARRE		X

**Délégués suppléants**

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	
SUPPLEANTS	PRESENTS
Jean-Yves PÉRU - GPA - GRÂCES	X
Alain LACHIVER - GPA - GRÂCES	X
Virginie DOYEN - GPA - LOC-ENVEL	X
Guillaume LOUIS - GPA - PABU	X
Anthony SIMON - GPA - PABU	X
Serge RICHARD - GPA - RUNAN	X
Catherine MORIN - GPA - PLOUBAZLANEC	X
Alfred CONNAN - GPA - PONTRIEUX	X
Joseph BERNARD - GPA - MAËL-PESTIVIEN	X
Cédric RANNOU - GPA - COADOUT	X

LANNION TREGOR COMMUNAUTE	
SUPPLEANTS	PRESENTS
Jacques LE GLAS - LTC - PLESTIN-LES-GREVES	X
Patrick TOULOURASTEL - LTC - TREGUIER	X
Alain STEPHAN - LTC - PLEUMEUR-BODOU	X
Fernanda ANDRADE - LTC - PLOUMILLIAU	X
Isabelle TANGUY - LTC - PLUFUR	X

<b>Jeannine CORSON – LTC - PLOUARET</b>	X
<b>Gildas MORVAN – LTC - TREDUDER</b>	X
<b>Sylvain RANNOU – LTC - CAVAN</b>	X
<b>Claudie LALEUF – LTC - TREGASTEL</b>	X
<b>Sylvie VIENNET – LTC - LANVELLEC</b>	X
<b>Jean-Max MARTIN – LTC – SAINT-MICHEL-EN-GREVE</b>	X
<b>Grégoire SENE – LTC - PLOUMILLIAU</b>	X

## **II – DECISIONS DU BUREAU PERMANENT ET DES DELEGATIONS AU PRESIDENT**

Le Président rappelle les décisions prises par le Bureau Permanent depuis la dernière assemblée générale, à savoir :

- La vente d'électricité pour l'année 2021
- L'Adhésion au Cercle National du Recyclage (CNR)
- L'avenant n°1 à la convention SMITRED Ouest d'Armor et les collectivités concernant le versement du soutien pour Eco-Mobilier
- La remise en activités des serres existantes : lot n°5 réaménagement en sous-station pour la distribution des serres 1&2
- La construction d'une nouvelle plateforme bois à Pluzunet et travaux divers de VRD – attributions des lots n°4 et 5
- L'attribution du marché concernant la valorisation du placoplâtre
- L'attribution des lots n°1 et n°2 pour le marché du transport et traitement des DASRI.
- Les avenants n°2 et n°3 au marché de construction d'une nouvelle plateforme bois à Pluzunet et travaux divers de VRD
- L'avenant n°4 pour la fourniture additionnelle de chaleur à l'EARL HOUARA
- L'avenant n°10 au contrat d'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets
- L'avenant n°1 au marché de remise en activité des serres existantes – extension serre 2 « lot n°2 réaménagement du réseau de chaleur HT12 phase 2 »
- Modification de la composition de la Commission pour les marchés délégués au Bureau Permanent
- Cession de terrains à l'EARL HOUARA
- Mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance « Cyber-sécurité » par le Centre de Gestion 22
- Remboursement de sinistre sur des portes sectionnelles sur les sites de Plourivo et Pleumeur-Bodou.

### **III – FAITS MAJEURS**

#### **Reprise des matériaux 2016-2021**

Le Président expose la problématique de la reprise des matériaux. Le SMITRED commercialise un certain nombre de matériaux principalement issus du tri de la collecte sélective (papiers, cartons, métaux, etc...) mais également de l'incinération (alu et acier mâchefer), ainsi que du bois énergie (palettes broyées), verre et polystyrène.

Le Président indique que les prix de reprise des principaux matériaux issus du tri, et particulièrement les fibreux (papiers, cartons) ont chuté très fortement depuis 2017, impactant sévèrement le budget du SMITRED puisque la perte est de plus de 60% entre 2017 et 2020 et représente 1 million de recette en moins.

Le Président explique que ces baisses de prix de reprises sont multifactorielles. La cause principale en ce qui concerne le papier est la baisse de consommation, la fermeture d'usine en Europe concomitante à la fermeture du marché export asiatique, ce qui provoque un manque de débouchés du papier recyclé qui ne trouve pas d'exutoires. Quant aux plastiques, leurs prix de reprise sont indexés au prix du pétrole, or celui-ci est à un niveau assez bas depuis plusieurs années, de plus, comme pour le fibreux, les quantités mises sur le marché sont plus importantes que les quantités consommées.

Les perspectives 2021 sont assez pessimistes, cependant quelques facteurs pourraient faire remonter un peu les prix, comme par exemple l'obligation contenue dans la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) votée en février 2021 d'incorporer plus de matériaux recyclés dans les emballages.

#### **Vente d'électricité**

Le Président présente l'évolution des recettes liées à la vente d'électricité depuis 2011 et indique que depuis l'année 2014, le SMITRED est sur le marché libre de vente d'électricité et doit donc faire face à la fluctuation des cours.

#### **Fiscalité**

Le Président précise les évolutions prévisionnelles de TGAP qui seraient dues par le SMITRED sur la période 2020/2025 en indiquant que le SMITRED passerait à minima de 3 € en 2020 à 15 € en 2025.

Pour l'année 2021, le Président indique que le taux de TGAP sera de + 5 €/tonne sous réserve de maintenir les performances énergétiques de l'UVE. Dans le cas contraire, il y aurait un coût supplémentaire de 6 €/tonne.

Le Président informe que le tarif du gazoil non routier va être aligné sur le tarif du gazoil, soit une augmentation de 0.40 € HT/litre représentant pour le SMITRED, un impact en année pleine d'environ 116 000 €.

Le Président précise qu'un taux de TVA réduit de 5.5 % sera applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 pour certaines prestations et qu'une circulaire des services fiscaux définissant les opérations concernées par cette baisse de TVA est attendue prochainement.

#### **IV – ACTIONS DE PREVENTION ET REDUCTION A LA SOURCE 2020**

La Vice-Présidente en charge de la communication, Cécile BOETE, présente les actions de communication réalisées en 2020.

Les éditions de communication sont : conception et impression d'éditions spécifiques : guide des nouveaux élus, guide Eco-agents, affiches et mémos pour des publics cibles (Ecoles, Salles polyvalentes, club de sport et cinémas).

Conception et impression des éditions pour la sensibilisation des habitants : mémos tri, autocollants consignes de tri, autocollants consignes spécifiques, stop pub, accroches bacs erreurs de tri, ...

En communication interne, un livret d'accueil a été créé. Il s'agit d'une pochette avec plusieurs feuillets relatifs aux informations pratiques et utiles, aux consignes de sécurité personnalisées par service, à la présentation des services...  
Des vidéos relatives aux consignes de tri en cabine ont été créées, elles seront diffusées sur des écrans au-dessus de chaque ligne et permettront aux nouveaux agents (auxiliaires) de connaître les refus par ligne. Un journal interne, à destination des agents et des élus, a été diffusé en décembre dernier.

La conception du nouveau site internet a débuté, il devrait être opérationnel en mars 2021 ainsi que la salle pédagogique destinée à recevoir les visiteurs.

Malgré une année perturbée par le contexte sanitaire, l'opération Nettoyage de plages a pu avoir lieu. 500 élèves de 6<sup>ème</sup> provenant de sept collèges ont ainsi suivi sur une journée une sensibilisation spécifique au respect de l'environnement. La tournée des Estivales des R', a quant à elle, été annulée mais des animations sur une journée ont été maintenues dans quelques villes et quelques animations (une dizaine sur l'été).

Impactées par le COVID, le nombre de visites de site est en baisse (589 visiteurs contre 3 254 en 2019), par contre, le nombre d'élèves sensibilisés est quasi identique à 2019 (4780 contre 4800 en 2019), les animateurs sont effectivement intervenus auprès de tous les élèves de deux établissements (lycée de Pommerit et collège de Bourbriac).

Les ateliers à l'objèterie ont eu lieu en janvier, février, septembre et octobre 2020.

## **V – BILAN DES AMBASSADEURS DE PREVENTION 2020**

La Vice-Présidente, Cécile BOETE, présente le bilan des missions des Ambassadeurs de Prévention.

En raison du contexte sanitaire et du confinement, les ambassadeurs de prévention n'ont pas effectué de tournées de contrôles de collecte du 16 mars au 18 mai 2020.

Sur le secteur de Guingamp Paimpol Agglomération, 4 750 bacs ont été contrôlés. 303 bacs ont été refusés à la collecte. Les principales erreurs de tri sont la présence de mouchoirs/essuie-tout et masques jetables, d'ordures ménagères et d'objets en plastiques.

Sur le secteur de Lannion Trégor Communauté, 2 986 bacs ont été contrôlés. 171 bacs ont été refusés à la collecte. Les principales erreurs de tri sont la présence d'ordures ménagères, d'objets en plastiques et de mouchoirs/essuie-tout et masques jetables.

Tous les habitants contrôlés ont reçu une information en boîtes aux lettres avec les consignes de tri et, en cas d'erreurs, la mention de l'erreur.

Plusieurs actions ont été menées en déchèterie. Les Ambassadeurs de Prévention ont assuré une sensibilisation des usagers sur les consignes de tri des bennes « Plastiques durs » et des bennes « Eco-mobilier ».

## **VI – EVOLUTION DES TONNAGES**

Le Président fait le bilan de l'évolution des tonnages des principaux déchets des collectivités adhérentes traités par le SMITRED.

Concernant les ordures ménagères, les tonnages continuent, comme les années précédentes, leur lente érosion. Cependant les baisses sont moins marquées depuis deux ou trois ans, et la prévision 2021 est assez proche de celle pour 2020, à 36 740.

Concernant les collectes sélectives (emballages et papiers), il y a une baisse de tonnages entre 2020 et 2019 principalement dû à la crise sanitaire qui a provoqué un arrêt des collectes de LTC durant presque 2 mois, la prévision 2021 est en augmentation pour un tonnage assez proche de celui de 2019, à 12 880 tonnes.

Pour ce qui est des végétaux, le Président explique que là aussi, la crise sanitaire a fortement impacté les tonnages 2020 (fermeture des déchèteries) qui ont été traités différemment par les habitants eux-mêmes (plus de compostage et malheureusement de brûlages). La chute est assez importante, 8 000 tonnes par rapport à 2019, soit quasiment 13%. L'année 2021 devrait se situer à un niveau entre 2019 et 2020, à presque 58 000

tonnes, les actions des collectivités pour faire baisser leurs tonnages de végétaux devant porter leurs fruits.

Les tonnages d'encombrants et de bois ont été dès cette année impactés par la mise en place de bennes Eco-mobilier dans plusieurs déchèteries et cet impact devrait être plus important en 2021 lorsque 15 déchèteries sur 20 seront équipées de bennes meubles. Cela pourrait se traduire par une baisse de presque 1500 t pour chacune des filières.

Enfin les tonnages de plastiques et placoplâtre devraient eux légèrement augmenter. En effet, la filière plastique durs n'a démarré qu'il y a deux ans, elle est donc encore en développement, le geste de tri de ces plastiques sera de plus en plus pratiqué par les usagers dans les années à venir. Pour le placoplâtre, c'est l'arrêt des bennes plâtre en mélange qui a redirigée une partie du flux vers les bennes placo, là aussi il y a un potentiel d'augmentation du tonnage collecté en déchèterie.

#### **VII - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Président précise qu'il a été demandé de reporter le vote des tarifs 2021 au cours de cette Assemblée Générale, c'est pourquoi, le Débat d'Orientation Budgétaire ne peut donc pas être acté également.

#### **VIII - TARIFS 2021 HORS COLLECTIVITES ADHERENTES**

Suite à la demande de report du vote des tarifs des collectivités adhérentes, Le Président propose à l'assemblée le vote des tarifs 2021 hors collectivités adhérentes.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour facturer selon ces tarifs pour l'année 2021 pour les hors collectivités adhérentes.

#### **HORS COLLECTIVITES ADHERENTES**

CATEGORIES	TARIFS	TAXES (TGAP+TL)	TARIFS 2021
<b>ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ASSIMILEES (INCINERATION)</b>			
* La TGAP et la TL 2021 seront facturées en fonction du taux applicable au SMITRED			
Apports extérieurs	<b>90 € HT/t</b>	<b>9,50 €/t *</b>	<b>99,50 € HT/t</b>
<b>DASRI**</b>			
Traitement des DASRI (prestation complète : formation dans les établissements, suivi administratif avec les hôpitaux)	<b>390 € HT/t</b>		

Traitement des DASRI (Dépôt sur le site de Pluzunet)	<b>340 € HT/t</b>
Collecte des DASRI	<b>320 € HT/t</b>
Transfert et traitement des DASRI non banalisables	<b>1 266 € HT/t</b>
Apports ponctuels DASRI EN DIFFUS (hors échange de fûts)	<b>3.50 € HT/kg</b>
DASRI en diffus Fourniture et traitement	<b>Fût de 60 l : 20.50 € HT/l'unité Carton de 50 l : 14 € HT/l'unité</b>
Fournitures de contenants (boîtes à aiguilles, fûts...)	<b>Prix d'achat en € HT + 10 %</b>

\*\* Concernant les marchés dont le SMITRED est et pourra être attributaire (hôpitaux), le prix facturé sera celui indiqué au marché dès son entrée en vigueur et évoluera en fonction des clauses de révision de prix de celui-ci.

<b>CATEGORIES</b>	<b>TARIFS 2021</b>
<b>BIODECHETS TRAITEMENT A L'UCOM DE PLEUMEUR BODOU</b>	
Conditionnés inférieurs à 5 % de refus	<b>68 € HT/t</b>
Conditionnés de 5 % à 30 % de refus	<b>89 € HT/t</b>
Non conditionnés plus de 30 % de refus	<b>115 € HT/t</b>
<b>TRAITEMENT DES BOUES</b>	
Traitement boues	<b>82 € HT/t</b>
<b>BIODECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SEPARATIVE TRAITEMENT EN AERATION PILOTEE A PLEUMEUR BODOU</b>	
Conteneur de 120 litres	<b>7 € HT la levée</b>
Non conditionnés	<b>32 € HT/t</b>

### **Traitement des Déchets Industriels Banals (D.I.B. et assimilés) – Traitement sur le site de Pluzunet**

\* En 2021, la TGAP sera facturée en fonction du taux de TGAP applicable au SMITRED – (facturation de la TGAP + TL en vigueur)

	<b>TARIFS SMITRED</b>	<b>TAXES (TGAP+TL)</b>	<b>TOTAL</b>
Incinération – PCI assimilable Omr	<b>93 € HT/t</b>	<b>9.50 €/t*</b>	<b>102.50 € HT/t</b>
Incinération – PCI non assimilable Omr	<b>110.50 € HT/t</b>	<b>9.50 €/t*</b>	<b>120.00 € HT/t</b>
Broyage et incinération	<b>150.50 € HT/t</b>	<b>9.50 €/t*</b>	<b>160.00 € HT/t</b>
Effluents liquides	<b>65 € HT/t</b>	<b>9.50 €/t*</b>	<b>74.50 € HT/t</b>
Polystyrène	<b>Gratuit</b>		
Grands films plastiques	<b>Gratuit</b>		
Bois Matière mélange	<b>74 € HT/t</b>		
Bois palettes industriels dépôt en plateforme	<b>Gratuit</b>		
Déchets végétaux souillés	<b>65 € HT/t</b>		

### **COMPACTEUR MONOBLOC AVEC BASCULEUR DE BACS**

Location	<b>265 € HT/mois</b>
<b>ROTATION BENNE, COMPACTEUR, VEHICULE HAYON (voir par type de camion VL, PL, SPL)</b>	
Zone A - (- 15 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou)	<b>53.50 € HT/rotation</b>
Zone B - (15 à 25 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou)	<b>85.50 € HT/rotation</b>
Zone C - (+ 25 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou)	<b>98.50 € HT/rotation</b>
Zone D au-delà de 40 kms de Pluzunet ou de Pleumeur-Bodou	<b>98.50 € HT + 2.17 € HT/le km supplémentaire /rotation</b>
<b>PLACOPLATRE VALORISABLE</b>	
Traitement (sans transport)	<b>80 € HT/t</b>

## PRESTATIONS

<b>PRESTATIONS DE TRANSPORT REALISEES EN REGIE PAR LE SMITRED (FMA)</b>		
<b>DISTANCES</b> Le nombre de Kms pris en compte est le kilométrage total pour la ou les livraison(s) (kilométrage aller/retour x nombre de tours)	< 25 Kms	<b>3.40 € HT/km</b>
	< 50 Kms	<b>3.00 € HT/km</b>
	< 100 Kms	<b>2.40 € HT/km</b>
	> 100 Kms	<b>1.90 € HT/km</b>
<b>DECHETS VEGETAUX/BOIS (déplacement minimum pour une journée de travail)</b>		
Broyage	<b>315 € HT/h.</b>	
Criblage	<b>315 € HT/h.</b>	
<b>DECHETS VEGETAUX (apport en plateforme)</b>		
Compostage de broyats	<b>2.60 € HT/m<sup>3</sup> ou 7.40 € HT/t</b>	
Broyage et compostage	<b>32 € HT/t</b>	
<b>PAPIERS / JOURNAUX</b>		
Transport de bennes recyclables secs	<b>83 € HT/t</b>	
<b>COLLECTE SELECTIVE</b>		
Tri	<b>152 € HT/t</b>	
Sur tri	<b>135 € HT/t</b>	
Tri (avec personnel extérieur)	<b>96 € HT/t</b>	
Traitement des refus	<b>102.50 € HT/t (TGAP+TL incluse)</b>	

## VENTE DE PRODUITS

<b>PRODUITS ISSUS DES VEGETAUX</b> (hors collectivités, hors particuliers dans les déchèteries)	
	<b>TARIFS 2021</b> <b>Départ plateformes</b>
Broyat frais	<b>GRATUIT</b>
Compost Valor'sol 50 (végétaux)	<b>3.50 € HT/m<sup>3</sup></b>
Compost Valor'sol 25 (végétaux)	<b>4 € HT/m<sup>3</sup></b>
Compost Valor'sol 10 (végétaux)	<b>16.50 € HT/m<sup>3</sup> départ plateformes</b>
Compost Valor'sol brun (Urbain)	<b>2.50 € HT/m<sup>3</sup> ou 2 € HT/t</b>
<b>LIVRAISON DE PRODUITS</b> (composts, supports de culture) – tarifs applicables sur le territoire du SMITRED	
	<b>TARIFS 2021</b>
Livraison	<b>3.30 € HT/ m<sup>3</sup></b>
<b>PAILLAGE ISSU DU BOIS MATIERE (minimum 20 m<sup>3</sup>)</b>	
Paillage	<b>18 € HT/m<sup>3</sup></b>
<b>VENTE DE PRODUITS ISSUS DU BOIS ENERGIE (minimum 20 m<sup>3</sup>) par convention</b>	
<b><u>DIVERS</u></b>	

Actions de communication (fournitures diverses évènementiels, associations ...)	<b>Prix d'achat en € HT + 10 % en cas de non restitution</b>
---	--

## **IX – DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET 2020**

Après rappel des niveaux de vote, le Président précise que la présente décision modificative consiste à un ajustement des articles budgétaires en section de fonctionnement et à des reports ou des ajustements en section d'investissement.

Le Président précise que la Décision Modificative n°1 s'équilibre (en dépenses et en recettes) à 43 000 € en section de fonctionnement et à – 785 000 € en section d'investissement. L'annexe budgétaire relative à « l'état de la dette » (prise en compte des emprunts contractualisés en 2020) est jointe à la décision modificative n°1.

A la demande du Président, Mme GUEHENNEUC, Trésorier Principal de LANNION, donne lecture de la décision modificative n°1.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES en € (rappel du vote du budget primitif 2020 : 17 601 100 €)</b>		<b>43 000,00 €</b>
<b>ARTICLES</b>	<b>LIBELLES</b>	
<b>Chapitre 011 : charges à caractère général</b> <b>(rappel du vote du budget primitif 2020 : 8 018 000 €)</b>		<b>- 245 000 €</b>

60612	Energie-électricité	40 000 €
60622	Carburants	- 120 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	10 000 €
6064	Fournitures administratives	2 000 €
611	Contrats de prestations de services	- 65 000 €
6135	Locations mobilières	- 10 000 €
61521	Entretien terrains	5 000 €
615221	Entretien réparation bâtiments publics	10 000 €
61551	Entretien matériel roulant	- 30 000 €
61558	Entretien autres biens immobiliers	9 000 €
6156	Maintenance	45 000 €
6182	Documentation générale et technique	2 000 €
6184	Versements à des organismes de formation	- 30 000 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000 €
6228	Divers	5 000 €
6231	Annonces et insertions	- 5 000 €
6238	Divers	- 60 000 €
6251	Voyages et déplacements	- 2 000 €
6261	Frais d'affranchissement	- 3 000 €
6262	Frais de télécommunication	2 000 €
6288	Autres services extérieurs	- 50 000 €
637	Autres impôts taxes (autres organismes)	- 5 000 €
<b>Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>178 000 €</b>
<b>(rappel du vote du budget primitif 2020 : 3 498 000 €)</b>		
64111	Rémunération principale titulaires	- 15 000 €
64131	Rémunérations non titulaires	140 000 €
64168	Autres emplois d'insertion	-3 000 €
6417	Rémunérations des apprentis	11 000 €
6451	Cotisations à l'Urssaf	35 000 €
6454	Cotisations aux assedic	5 000 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 000 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 000 €
<b>Chapitre 66 : Charges financières</b>		<b>- 20 000 €</b>
<b>(rappel du vote du budget primitif 2020 : 330 008 €)</b>		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 20 000 €
<b>Chapitre 68 : dotations aux provisions (semi-budgétaires)</b>		<b>130 000 €</b>
<b>(rappel du vote du budget primitif 2020 : 28 931 €)</b>		
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	130 000 €

<b>RECETTES en € (rappel du vote du budget primitif 2020 : 17 601 100 €)</b>		<b>43 000 €</b>
<b>Chapitre 013 : Atténuation des charges (rappel du vote du budget primitif 2020 : 7 000 €)</b>		<b>41 000 €</b>
6419	Remboursements rémunérations du personnel	1 000 €
6459	Remboursement/charges de ss et prévoyance	40 000 €
<b>Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes divers (rappel du vote du budget primitif 2020 : 12 005 000 €)</b>		<b>- 222 000 €</b>
70613	Redevance enlèvement des déchets industriels	- 27 000 €
70688	Autres prestations de services	- 145 000 €
7078	Autres marchandises	- 50 000 €
<b>Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (rappel du vote du budget primitif 2020 : 800 000 €)</b>		<b>- 100 000 €</b>
7588	Autres produits divers de gestion courante	- 100 000 €
<b>Chapitre 77 : Produits exceptionnels (rappel du vote du budget primitif 2020 : 0 €)</b>		<b>324 000 €</b>
7718	Autres produits exceptionnels sur opé gestion	324 000 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
<b>Opération 100 centre de tri</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>- 173 000 €</b>
2138	Autres constructions	- 150 000 €
2182	Matériel de transport	- 10 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 13 000 €
<b>RECETTES</b>		<b>- 13 000 €</b>
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 13 000 €
<b>Opération 102 Valorys U.V.E.D</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>- 124 000 €</b>
2138	Autres constructions	- 30 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 90 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 4 000 €
<b>RECETTES</b>		<b>-4 000 €</b>
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-4 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
<b>Opération 300 Valorys/Divers</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>- 30 000 €</b>
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-30 000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	-20 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
<b>Opération 307 bâtiment de stockage et divers travaux</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>- 40 000 €</b>
2138	Autres constructions	- 40 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
<b>Opération 400 déchets végétaux/filière bois énergie</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>- 108 000 €</b>
2182	Matériel de transport	- 40 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 68 000 €
<b>RECETTES</b>		<b>-68 000 €</b>
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-68 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
<b>Opération 500 Unité Compostage OM Pleumeur Bodou</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>- 83 000 €</b>
2138	Autres constructions	- 60 000 €
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 23 000 €
<b>RECETTES</b>		<b>-23 000 €</b>
238	Avances et acomptes versés sur commandes	-23 000 €

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
<b>Opération 502 Conversion bâtiment traitement carton</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>- 160 000 €</b>
2138	Autres constructions	- 130 000 €
2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	- 30 000 €
ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
<b>Opération 800 filière bois matière</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>30 000 €</b>

2128	Autres agencement et aménagement de terrains	30 000 €
------	--	----------

ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS €
<b>Opération 900 transport / Garage</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>-7 000 €</b>
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 7 000 €
<b>RECETTES</b>		<b>-7 000 €</b>
238	Avances et acomptes versés sur commandes	- 7 000 €

<b>Opérations financières</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>- 90 000 €</b>
1641	Emprunts en euros	- 90 000 €
<b>RECETTES</b>		<b>+ 20 000 €</b>
024	Produits de cession	+20 000 €

<b>Opération non individualisée</b>		
<b>RECETTES</b>		<b>-690 000 €</b>
1641	Emprunts en Euros	- 690 000 €

<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>- 785 000 €</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>- 785 000 €</b>

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,  
Cet exposé entendu,  
Le Comité Syndical,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 telle que rapportée par Madame GUEHENNEUC, Trésorier Principal de LANNION et présentée et commentée par le Président.

### **X - AMORTISSEMENTS**

Le Président propose de définir les durées d'amortissements suivantes concernant les investissements inscrits au budget 2020 :

- Broyeur bois électrique en poste fixe 15 ans
- plateforme bois :
  - \* pont bascule, distribution électrique, locaux bétons préfabriqués 20 ans
  - \* VRD et traitement des eaux de plateforme 30 ans

- Presse à carton

15 ans

Cet exposé entendu,  
Le Comité Syndical,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

- **DE FIXER** les durées d'amortissements des biens telles que définies ci-dessus.

- **DE PROCEDER** à l'application des propositions telles que définies ci-dessus à compter de l'exercice 2021.

#### **XI - ADMISSION EN NON-VALEUR DU TITRE DE RECETTE EMIS PAR LE SMITRED OUEST D'ARMOR**

Le Président expose que Madame le Trésorier Principal de Lannion ne pouvant recouvrer partiellement le titre de recettes ci-après, le Président propose de procéder à leur admission en non-valeur :

<b>TITRE</b>	<b>DATE</b>	<b>MONTANT € HT</b>	<b>MONTANT € TTC</b>
530	2013	0.33 €	0.40 €

Cet exposé entendu  
Le Comité Syndical,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour procéder à la mise en non-valeur du titre ci-dessus et signer les pièces s'y rapportant.

#### **XII - CONSTITUTION D'UNE PROVISION**

Le Président expose que la constitution d'une provision est indispensable afin de préparer l'arrêt décennal de l'UVE en 2024, d'un montant estimatif de 350 000 €.

Cette provision pourra également être utilisée :

- pour abonder si nécessaire le budget alloué au gros entretien en cas de dépassement de la totalité du fonds de gros entretien budgétisé par unité de traitement,
- en cas de nécessité de recours à du traitement externe lié à l'indisponibilité d'unités exploitées en régie par le SMITRED,

Le Président propose donc de provisionner un montant de 130 000 € pour couvrir ces risques.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la constitution d'une provision pour un montant de 130 000 € à l'article 6815.

### **XIII - AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,  
Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 article 69 relative au vote du budget des Collectivités Territoriales qui autorise ces opérations,

Vu l'instruction codificatrice N°96-078 M14 du 1<sup>er</sup> août 1996,

Vu l'ordonnance N° 2005 – 1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu la délibération du 26 Février 2020 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2020,

Vu la délibération du 09 Décembre 2020 portant sur la décision modificative n°1,

**Considérant** que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

**Considérant** qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

**Considérant** que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votées sur les exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

**Considérant** qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cet exposé entendu,  
Le Comité Syndical,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2021, les dépenses d'investissement du budget du SMITRED OUEST D'ARMOR telles que définies ci-dessus et ci-dessous.

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- **DE PRECISER** que cette autorisation s'étend pour les montants suivants sur les différentes opérations de dépenses d'investissement :

<b>BUDGET M 14 EN € HT</b>			
<b>Opérations</b>	<b>Budget Primitif 2020 Nouvelles Propositions</b>	<b>Décision modificative n°1 du 09/12/2020</b>	<b>Montant maximum (1/4 des crédits ouverts « Budget Primitif et Décision Modificative n°1»)</b>
<b>100 - CENTRE DE TRI</b>	276 000	- 173 000	25 750
<b>102 - VALORYS : UVED</b>	164 000	- 124 000	10 000
<b>113 - REMISE EN ACTIVITE SERRES EXISTANTES</b>	362 000		90 500
<b>124 - CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE 2019</b>	5 000		1 250
<b>125 - CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE 2020</b>	95 000		23 750
<b>200 - CENTRES DE TRANSFERTS</b>	240 000		60 000
<b>300 - VALORYS/DIVERS</b>	160 000	- 30 000	32 500
<b>303 - EXTENSION BATIMENT ADMINISTRATIF ET DIVERS TX BATS</b>	3 000		750

<b>304 - BATIMENT PSE ET TX BAT UVE</b>	3 000		750
<b>305 - TRAVAUX SUR OUVRAGES BETONS</b>	126 000		31 500
<b>307 - BATIMENT DE STOCKAGE ET DIVERS TRAVAUX</b>	252 000	- 40 000	53 000
<b>400 - DECHETS VEGETAUX/ FILIERE BOIS ENERGIE</b>	1 428 000	- 108 000	330 000
<b>500 - UNITE COMPOSTAGE OM PLEUMEUR-BODOU</b>	483 000	- 83 000	100 000
<b>502 - CONVERSION BATIMENT TRAITEMENT CARTON</b>	420 000	- 160 000	65 000
<b>600 - PLATEFORME PLOURIVO</b>	3 000		750
<b>800 - FILIERE BOIS MATIERE</b>	756 000	30 000	196 500
<b>900 - TRANSPORT/GARAGE</b>	152 000	- 7000	36 250

L'opération budgétaire 114 Unité de traitement plastiques/bois fait l'objet d'une autorisation de programme/crédits de paiement spécifique.

#### **XIV - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SMITRED OUEST D'ARMOR**

**VU** la Loi d'orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

**VU** la loi 2010-1563 de réforme des collectivités territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-8, L 5211-1 et L 5216-1,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 14 Décembre 2016, portant modification des statuts du SMITRED Ouest d'Armor, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017,

**VU** le procès-verbal d'installation des délégués du SMITRED Ouest d'Armor du 25 Septembre 2020,

**CONSIDERANT** que le SMITRED Ouest d'Armor comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Comité Syndical doit adopter son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Le Président expose qu'en application de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit adopter un règlement intérieur qui fixe les modalités de son fonctionnement ainsi que les droits des élus au sein de l'assemblée du comité syndical.

Après lecture du règlement intérieur, il conviendrait d'approuver ce règlement intérieur

Le Comité Syndical,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du SMITRED Ouest d'Armor, ci-joint, qui s'applique pour la durée du mandat.

#### **XV - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Président propose d'approuver un règlement intérieur concernant la Commission d'Appel d'Offres permanente du SMITRED Ouest d'Armor qui définit ses modalités de fonctionnement.

Après lecture du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'offres  
Le Comité Syndical,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres du SMITRED Ouest d'Armor, ci-joint, qui s'applique pour la durée du mandat.

#### **XVI - ACTIONS PREVENTION/REDUCTION A LA SOURCE 2021**

Les actions 2021 seront présentées plus en détail lors de la Commission de Concertation des Actions de Communication en janvier prochain.

Le projet de plan d'actions pour l'année 2021 mentionne le développement du tri hors foyer dans la continuité des actions initiées en 2020. D'autres actions sur le réemploi, le compostage et la démarche d'Eco-exemplarité des collectivités sont également programmées.

Le développement digital, des réseaux sociaux et la mise en service du nouveau site internet sont des travaux clefs de 2021.

Trois évènements grands publics sont prévus : la 3<sup>ème</sup> Edition du Printemps des R', les Estivales des R' et un concours scolaire.

#### **XVII - LOI AGECE - TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS**

Le Président explique que la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire), votée en février début 2020, institue l'obligation au 31/12/2023 de la généralisation du tri

à la source des biodéchets, pour tous les producteurs de déchets, ménages et activités économiques.

Les décrets d'applications, encore en consultation, imposeraient notamment une obligation de couverture de 95 % des foyers qui auraient accès à une solution de tri séparé des biodéchets. Les modalités de calcul de la couverture à venir seraient basées sur le nombre de composteurs individuels distribués sur 10 ans, sur le nombre de composteurs collectifs en activité et la population concernée, et enfin la population desservie par la collecte des biodéchets en PAP et en PAV. Un seuil de production d'OMR maximal à respecter pourrait aussi être institué, en fonction des types d'habitat : rural, urbain, touristiques, etc...

Le Président rappelle les 2 catégories de solutions de tri à la source des déchets alimentaires, que peuvent être le compostage individuel & le compostage partagé (quartier ou pied d'immeuble) et collecte en porte à porte ou en apport volontaire. La première solution implique une valorisation in situ du compost ainsi produit, la seconde une valorisation par compostage ou méthanisation.

Enfin, le Président propose qu'une réflexion sur ces problématiques de collecte et de traitement des biodéchets soit menée à l'échelle du territoire avec les collectivités adhérentes.

## **XVIII – QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 55.

**Le Président  
Éric ROBERT**